Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260203-2026_01_02-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Absentes excusées : HAMON Sophie (Donne pouvoir à MOISAN Catherine).

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 17

Secrétaire : Frédéric CHAPRON

2026-01-02 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASCENSION DU SON
7.5 - SUBVENTIONS

Thérèse RAULT, adjointe au Maire, donne lecture du courrier du président de l'Ascension du Son, par lequel la commune est sollicitée pour une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'une tente de réception. L'association s'engage à mettre cette tente à disposition, à titre gracieux, aux associations plémytaines, à l'exclusion de tout prêt aux particuliers.
L'association *Ascension du Son* assurera la gestion des réservations ainsi que l'entretien de la tente de réception. En cas de dissolution de l'association, la tente de réception redeviendra de plein droit propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer à l'association *Ascension du Son* une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500.00 euros destinée à l'achat d'une tente de réception.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260203-2026_01_02-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le 3 février 2026
et de la publication le 3 février 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)